

## Synthèse du rapport de saisine 2017 de la commission 3

### I. Rappel de la saisine

**Sujet initial :** « *Les effets du changement climatique sont souvent présentés à un niveau qui dépasse l'échelle de l'aire urbaine. Pourtant, chaque territoire est concerné, avec des conséquences pouvant avoir des effets durables sur les conditions de vie des habitants. Je souhaite que votre troisième commission identifie les risques, pour le territoire châlonnais, du dérèglement climatique, et propose, en lien avec les autres commissions du Conseil de développement, des actions concrètes permettant à la fois d'adapter notre territoire et d'apporter une contribution à la lutte contre ce phénomène* ».

Le sujet étant large et assez peu précis, les discussions se sont orientées sur le sujet de l'Eau qui touchait toutes les thématiques. En effet, la question des inondations et des ressources en eau est un sujet majeur pour le pays de Châlons-en-Champagne. Il est donc apparu opportun de canaliser le débat et d'analyser la saisine sous l'angle de la thématique de l'Eau, au sens large, d'autant que le territoire châlonnais est marqué par sa présence.

Ainsi il a été choisi de travailler en groupes de travail selon les axes suivants :

- Inondations, qualité et usage de l'eau, santé ;
- Gaz à effet de serre, habitat, transports et mobilité ;
- Économie, agriculture, circuits courts, paysages et biodiversité ;

La saisine a donc été resserrée spécifiquement sur ce thème, tout en respectant les attentes générales de la saisine initiale.

### II. Synthèse du rapport

Le changement climatique est un des enjeux cruciaux à l'heure actuelle pour l'ensemble des sociétés humaines. Ses impacts sont importants et peuvent apparaître à toutes les échelles, entraînant un besoin de changement dans les pratiques.

Il est donc nécessaire que chacun s'implique à son niveau dans les mesures d'évitements ou de réductions des risques engendrés par ce changement climatique, de l'Etat au citoyen. Les pouvoirs publics sont déjà engagés dans différentes politiques de planification au travers de documents fixant les objectifs stratégiques et opérationnels mais l'apport de la société civile joue également un rôle important dans la définition d'actions concrètes.

De nombreuses thématiques entrent en jeu lorsque l'on parle de changement climatique, chacune d'entre elles permettant de définir un ensemble d'actions réduisant ou évitant les impacts sur l'environnement. Les plus importantes sur le territoire étant l'énergie, le transport, la pollution, l'agriculture et la communication. Cette dernière est centrale à tout plan concerté car la mise en œuvre d'actions ne peut se faire qu'avec l'appui de tous les citoyens, que l'on obtient grâce à la sensibilisation, notamment des plus jeunes.

Du point de vue des mobilités le transport en commun reste le mode de déplacement le plus adapté comme alternative à la voiture individuelle, il permet de diminuer l'impact personnel de chaque utilisateur sur l'environnement. Dans ce sens, il est nécessaire de

continuer le développement de l'offre existante, dans un premier temps à l'intérieur de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne, puis sur l'ensemble du territoire du SCoT. Le territoire et la topographie du pays de Châlons-en-Champagne offrent des opportunités importantes pour le développement des différents modes de circulation douce en raison du faible relief existant. Il pourrait donc être intéressant de développer le transport vélo comme alternative à la voiture individuelle ou encore d'encourager la mise en place de systèmes de covoiturage.

Les économies d'énergies et la diminution des émissions de Gaz à Effet de Serre sont au cœur de tous les débats actuels pour réduire notre empreinte écologique et de nombreuses actions peuvent être mises en œuvre tout en s'appuyant sur une meilleure communication auprès de la population sur les gestes pratiques du quotidien.

L'eau est un élément crucial pour la pérennité des sociétés humaines et sa présence sur le territoire est extrêmement forte. Il est donc nécessaire de s'assurer de la bonne qualité de l'eau fournie et du bon traitement des eaux usées. Ainsi, le syndicat de bassin a mis en place des recommandations dans le cadre du SDAGE 2016/2021 qu'il conviendrait de mettre en place sur le territoire. De plus, le traitement des eaux usées et notamment des boues d'épuration est crucial pour la conservation du bon état des eaux.

La biodiversité permet la purification de l'eau, la stabilisation et la modération du climat de la planète, la régulation des inondations et des sécheresses, etc. La perte de biodiversité, essentiellement d'origine humaine, résulte notamment de la destruction et de la dégradation des habitats naturels ou semi-naturels, de la surexploitation des ressources naturelles renouvelables, des pollutions, du changement climatique et de la diffusion d'espèces exotiques envahissantes.

Pour changer les modes de fonctionnement actuel, il faut passer par l'éducation des citoyens et notamment des plus jeunes qui formeront les sociétés de demain. Il est important de sensibiliser cette population jeune au changement climatique et aux actions que l'on peut effectuer à différentes échelles pour essayer de réduire notre impact sur l'environnement. La multiplication des formats de communication permet de toucher des populations différentes et d'expliquer avec divers degrés de complexité les enjeux du changement climatique.

Les populations les plus sensibles aux enjeux environnementaux et aux gestes pratiques sont les enfants et les jeunes. Ils sont également souvent ceux qui vont sensibiliser leurs parents voir grands-parents sur ces questions là et leurs apprendre les bonnes pratiques. Il est donc important de former au mieux ces populations et de les faire participer au maximum à des actions locales et aux réflexions car de nouvelles idées innovantes peuvent venir naturellement dans la tête des enfants. Il faut donc accompagner les enseignants et les formateurs qui mettent en place des programmes d'éducatifs ou des actions avec leurs élèves pour lancer une synergie avec les écoles et lieux d'enseignements.

Les enfants formeront les citoyens de demain et sont donc les premiers concernés par les questions de changements climatiques. Il faut les préparer dès à présent aux bonnes pratiques environnementales et utiliser leurs esprits imaginatifs pour développer des modes de fonctionnement toujours, plus performants.

### III. Préconisations

#### Court terme

##### *Communication*

- **Sensibiliser la population**
  - o Créer et distribuer une plaquette d'information sur les bonnes pratiques et le rôle de chaque citoyen ;
  - o Mettre en place une campagne d'information vidéo ;
  - o Combiner les différents formats pour lancer une dynamique vertueuse sur le territoire ;
  - o Utiliser la visibilité des grands évènements.
- **Informersur les bonnes pratiques citoyennes**
  - o Compostage ;
  - o Agroforesterie ;
  - o Rénovation thermique ;
  - o Technologie économe.
- **Faire participer la jeunesse**
  - o Formation dans les écoles sur l'environnement ;
  - o Encourager une synergie par des concours ou des actions conjointes entre écoles ;
  - o Soutien aux actions locales dans les lieux d'enseignement.

##### *Adapter les pratiques*

- **Valoriser l'existant**
  - o Réutiliser les déchets verts ;
  - o Protéger les haies ;
  - o Conserver les zones humides.
- **Inciter au changement de pratique**
  - o Favoriser les éclairages LED ;
  - o Préconiser l'emploi de robinetteries de consommation économique ;
  - o Intégrer les entreprises dans des dynamiques de labels de territoires ;
  - o Valoriser les entreprises responsables à travers les marchés publics ;
  - o Participer aux initiatives mises en œuvre ;
  - o Aider les entreprises à se compléter.
- **Réfléchir à l'avenir**
  - o Promouvoir l'éco-innovation (brevets...).
- **Etre partie prenante de l'évolution**
  - o Recenser les propriétaires de bois et les inciter à mieux les exploiter ;
  - o Renforcer la filière bois, une forêt mieux gérée stockera mieux le carbone ;
  - o Coordonner les interventions de travaux dans le domaine public afin d'éviter les étapes inutiles.

#### Moyen terme

##### *Repenser l'aménagement des zones urbaines*

- **Favoriser la trame verte et bleue**
  - o Préserver les continuités écologiques ;
  - o Multiplier les espaces verts en ville ;
  - o Encourager les habitants à végétaliser leurs balcons ;
  - o Associer constructions neuves et plantations d'arbres.
- **Promouvoir les énergies renouvelables**
  - o Installer des panneaux solaires au-dessus des parkings de supermarchés/entreprises et les bâtiments publics ;
  - o Installer des bornes de recharge pour les véhicules électriques sur les parkings publics.
- **Limiter l'impact des zones urbaines**

- Favoriser les zones piétonnes, en mettant à disposition des moyens de mobilité douce à l'entrée des villes ;
- Réduire l'emprise des parcs d'activités ;
- Contraindre en terme de nuances de couleurs les bâtiments industriels ;
- Création de puisards ;
- Utilisation de matériaux poreux lors de la réalisation de stationnements ou d'infrastructure routière ;
- Inversion des pentes de parkings avec installations de caniveaux raccordés sur des puisards autonomes.

### *Adapter les pratiques*

- **Gérer ses modes de production**
  - Amélioration des modes opératoires pour rendre les industries plus économes en eau ;
  - Adapter les espèces végétales au changement climatique ;
  - Changer de pratiques culturelles ;
  - Améliorer les modalités de gestion de l'irrigation, pour une gestion plus économe.
- **Contrôler sa consommation**
  - Limiter la température du chauffage de certains bâtiments publics ;
  - Recycler les eaux usées pour l'agriculture, arrosage... ;
  - Stocker les eaux pluviales.
- **Revoir ses modes de déplacements**
  - Inciter l'utilisation de véhicules électrique ;
  - Encourager les déplacements doux ;
  - Promouvoir le covoiturage ;
  - Accompagner la recherche de modes alternatifs.

### *Réduire les risques*

- **Gestion de l'eau**
  - Création de plans d'eau à visée écologique ;
  - Protection des milieux humides ;
  - Améliorer l'efficacité des réseaux de distribution.
- **Pollution**
  - Contrôler et diminuer les rejets de polluants ;
  - Suivre les recommandations du SDAGE.
- **Inondation**
  - Limiter l'imperméabilisation des sols et l'étalement urbain ;
  - Encourager la recherche et les technologies innovantes proposant des solutions.

## Long terme

### *S'adapter aux enjeux de demain*

- **Devenir exemplaire pour inspirer les populations**
  - Véhicules électriques pour les collectivités ;
  - Eclairage public économe.
- **Prévoir pour l'avenir**
  - Créer un plan de déplacement inter-entreprise (PDIE) et un Plan de Déplacement urbain (PDU) encourageant les circulations douces ;
  - Encourager l'innovation et l'expérimentation.